

La Colle veut encadrer les locations touristiques

Les élus ont validé à l'unanimité lors du conseil la proposition de la municipalité de contrôler les loueurs saisonniers qui passent par les plateformes de locations en ligne type Airbnb

Manifestement, il se passe des choses sur notre territoire qui nous dépassent. L'adjoint délégué au Développement économique et durable de La Colle-sur-Loup, Marc Boriosi, a clairement ouvert la chasse aux loueurs saisonniers d'appartements et de maisons de la commune qui ne jouent pas le jeu et utilisent des sites comme Airbnb pour faire leurs affaires. Lors du conseil municipal de vendredi soir, il a fait voter à l'unanimité l'«encadrement de la location meublée touristique». L'objectif ? Contrôler le secteur en mettant en place «un régime d'autorisation temporaire de changement d'usage», résume la délibération. Un texte en cinq articles qui vise notamment à restreindre «la demande d'autorisation temporaire pour les locations répétées de courte durée à 50% de la surface totale de l'immeuble».

«Une décision attendue»

De même, le contrat de location ne doit pas dépasser 90 jours consécutifs. Et «le nombre maximal d'autorisations accordées à un même propriétaire sera de trois». «Nous ne voulons pas res-

treindre la pratique mais qu'elle soit encadrée afin que le marché soit homogène. Il n'y a pas de raison que certains reversent la taxe de séjour et d'autres non. Aujourd'hui, une quarantaine de familles viennent nous voir pour se déclarer, or, il y a 150 références sur les sites.» Soixante-trois rien que sur Airbnb en ce moment. «Et il n'y a pas qu'eux», souligne Marc Boriosi.

«Pourquoi ces gens-là se déclareraient davantage?», interroge-t-on dans l'opposition. «Car les amendes seront plus importantes, assure l'élu. Il y a besoin d'une délibération pour permettre à l'office de tourisme de faire un contrôle. C'est une décision également attendue par les hôteliers, notamment milieu de gamme.»

«On veut juste que la loi soit respectée»

Marc Boriosi estime que le manque à gagner est considérable pour l'office de tourisme qui est financé en grande partie par la taxe de séjour. Si tous les loueurs jouaient le jeu, «on pourrait doubler» les recettes. Et «plus la taxe de séjour rapportera, moins on devra mettre d'argent dans l'office de tourisme, insiste l'élu. On veut juste que la loi soit



Un clip promotionnel dynamique a été passé lors du conseil municipal. Il est un des outils mis en place par l'office de tourisme pour promouvoir la destination. (Photo A.Mi.)

respectée.»

L'autorisation temporaire de changement d'usage est accordée pour deux ans, reconductible deux fois. Soit un total de six années. La municipalité espère que d'ici là, les plateformes de location en ligne type Airbnb soient contraintes de récupérer elles-mêmes la taxe pour la reverser aux communes. «C'est ce qui est dans les tuyaux», conclut Marc Boriosi.

AUDREY MINELLI
aminelli@nicematin.fr

Un bel été au village

Le conseil municipal a également été l'occasion pour Marc Boriosi, l'adjoint également en charge de la valorisation des patrimoines de la Colle-sur-Loup, de dresser le bilan d'un été encourageant. «La fréquentation de l'office de tourisme, qui est un des indicateurs, a été largement en hausse sur la période estivale», apprécie-t-il avant de souligner le travail efficace réalisé par le récent directeur, Vincent Pomparat. Notamment la mise en place de la billetterie qui «pousse le visiteur à venir. On sera amené à développer cela l'année prochaine car au-

jourd'hui on ne pousse plus la porte de l'office de tourisme juste pour une information mais pour avoir un service. C'est l'axe de développement que l'on poursuit.» Concernant les hébergeurs et restaurateurs, il est rapporté que la saison a été «plutôt meilleure que 2016, grâce à août et septembre (...) avec une fréquentation des restaurants importante tous les soirs de concerts de jazz.» «On pose les jalons d'une destination touristique et on est aujourd'hui en mesure d'aller chercher le visiteur», a conclu fièrement l'élu.